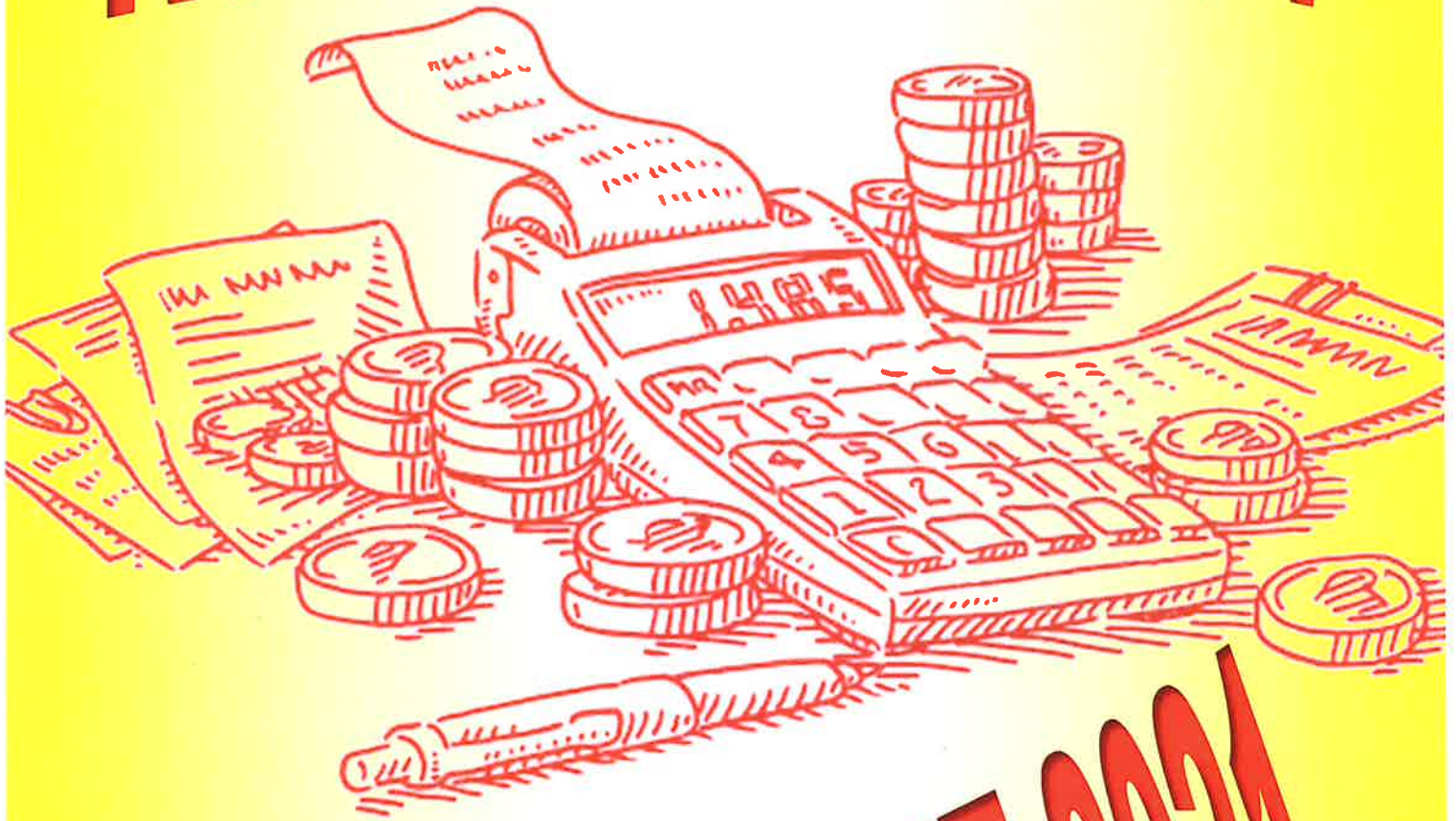


Nouvel Elan N°94



SPECIAL BUDGET 2021



*Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne
www.mairie-chezysurmarne.fr*



Viviane Rebmann nous a quittés le 13 février dernier, la veille de son anniversaire. Ce fut un choc et une grande douleur pour tous les Conseillers Municipaux.

Viviane Rebmann, conseillère municipale depuis le 11 mars 2001, était très investie au sein de la commune, œuvrant toujours avec beaucoup de rigueur et de discrétion. Elle dirigeait d'une main de maître la commission cimetièrre, fleurissement, protocole. Son dévouement était connu de tous.

Viviane était également présidente de l'association « Si Chézy m'était conté ».

Merci pour tout, Viviane, tu resteras dans nos pensées.

BUDGET PRIMITIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2020	Budget 2021
Cpte 002	Résultat d'exploitation	934 888.65 €	910 060.95 €
Cpte 013	Atténuations de charges	1 500.00 €	1 000.00 €
Cpte 70	Prestations de services	82 450.00 €	72 050.00 €
Cpte 73	Impôts et taxes	819 000.00 €	897 500.00 €
Cpte 74	Dot. subs et particip.	391 250.00 €	349 000.00 €
Cpte 75	Autres produits	103 000.00 €	102 050.00 €
Cpte 77	Produits exceptionnels	0.00 €	2 500.00 €
TOTAUX		2 332 088.65 €	2 334 610.95 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2020	Budget 2021
Cpte 011	Charges à caractère général	415 424.00 €	437 349.00 €
Cpte 012	Charges de personnel	492 300.00 €	517 500.00 €
Cpte 014	Reversement FNGIR *	105 000.00 €	105 000.00 €
Cpte 022	Dépenses imprévues	34 913.66 €	37 117.95 €
Cpte 023	Virement à la section d'investissement	1 055 412.22 €	990 087.12 €
Cpte 042	Dotations aux amortissements	35 868.77 €	50 886.88 €
Cpte 65	Autres charges de gestion courante	157 170.00 €	169 670.00 €
Cpte 66	Charges financières	31 000.00 €	22 000.00 €
Cpte 67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €	5 000.00 €
TOTAUX		2 332 088.65 €	2 334 610.95 €

SYNTHESE BUDGET

Compte Administratif 2020 :

Les résultats conduisent à un excédent de fonctionnement de 476 581.61€. L'excédent total de fonctionnement du compte administratif cumulé de 2019 et de 2020 est de 1 411 470.26 €.

La forte augmentation du foncier bâti (taux et recettes) correspond au transfert de la taxe d'habitation qui n'est plus redevable par les habitants.

Le montant de compensation à l'euro près, prévu par l'Etat, est transféré au niveau du Département sur la taxe du foncier bâti sans augmentation de l'impôt des familles qui reste à 18,86 %, les 31,72 % supplémentaires seront versés par le Département.

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNE

Les taux d'imposition de la Commune de Chézy sont très proches des taux Nationaux et Départementaux :

	Recettes communales	Taux	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale
Foncier bâti	622 134.00 €	50,58 % *	53,34 %	53.34 %
Non bâti	47 579,00 €	22,56 %	49,79 %	32.15 %
CFE (taxe professionnelle)	74 639,00 €	17,75 %	26,45 %	Non communiqué

* 50,58 % : correspondent aux taux communaux de 18,86 % + 31,72 % de transfert de la part du Département vers les communes.



Tonte des pelouses et interdiction brûlage des déchets verts :

Les conditions climatiques vous obligent parfois à différer votre passe-temps favori. Malgré cela, l'utilisation de votre tondeuse et autres travaux de bricolage sont réglementés afin de respecter vos voisins. Vous trouverez ci-dessous les horaires autorisés :

Jours ouvrables de : 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30

Samedi de : 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h00



La Déchèterie reste ouverte pendant le confinement aux horaires habituels :

Horaires d'hiver du
15 octobre au 14 avril

Horaires d'été du
15 avril au 14 octobre

- ▶ le lundi de 14h00 à 17h00
- ▶ le mercredi de 9h00 à 12h00
- ▶ le vendredi de 14h00 à 17h00
- ▶ le samedi de 9h00 à 17h00
- ▶ le lundi de 14h00 à 18h00
- ▶ le mercredi de 9h00 à 12h00
- ▶ le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- ▶ le vendredi de 14h00 à 18h00
- ▶ le samedi de 9h00 à 18h00
- ▶ le dimanche de 10h00 à 12h00



Il est interdit de brûler à l'air libre ou en incinérateur de jardin.

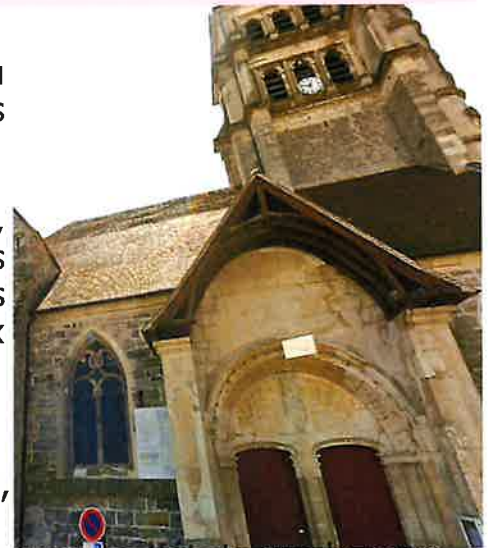
En effet, ce traitement dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14.000km avec une voiture à essence neuve. La personne qui brûle des déchets verts peut être punie d'une amende de 450 €.



Dégradation de bien public:

Nous avons constaté l'arrachement du panneau d'information des travaux réalisés sur les voûtes de l'église.

Ce panneau de qualité, avec un plan à l'échelle, informait les visiteurs et les amoureux des vieilles pierres sur les structures de l'Eglise et sur les entreprises du patrimoine ayant participé aux travaux.



Même si les travaux sont terminés, la Mairie avait choisi de ne pas toucher à ce tableau et de le conserver en l'état, sur le mur extérieur de l'Eglise, ce qui ne gênait personne.

Le fait de l'arracher constitue un acte de vandalisme indigne d'un comportement citoyen.

Une plainte a été déposée pour dégradation de bien public.

Recensement militaire :

OBJECTIF
CITOYEN



SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

- QUI ?** Garçons et filles de nationalité française
- OÙ ?** À la mairie de ton domicile
- QUAND ?** Dès 16 ans
- AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
- POURQUOI ?**
- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
 - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
 - pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Inscriptions Scolaires

OUVERTES !

Merci de prendre
rendez-vous
avec le Secrétariat
de Mairie
au 03.23.82.80.29

**Pour les enfants nés en 2018
qui seront scolarisés pour la rentrée
de septembre 2021**

Vous munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé
- D'une attestation de domicile délivrée par la mairie de votre domicile
- Pour les enfants qui n'ont jamais été scolarisés d'un *certificat médical attestant des vaccinations obligatoires*
- Pour les enfants déjà scolarisés du *certificat de radiation délivré par l'ancienne école*
- De la **fiche de renseignements dûment complétée** disponible en mairie ou à l'école

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

Comme toutes les associations, la section des Anciens Combattants vit au ralenti depuis un an. Toutes les rencontres et réunions prévues ont été annulées ; heureusement, le téléphone permet de prendre des nouvelles des camarades et amis, surtout ceux qui ont été hospitalisés et à qui il a été impossible de rendre visite.

L'âge de nos adhérents évolue inéluctablement et nous avons regretté 3 décès pendant cette année si particulière où on ne pouvait pas témoigner notre soutien et notre amitié aux familles mais nous avons partagé leur peine.

Ce fut d'abord André LARCHER, menuisier bien connu de la commune pour sa gentillesse et son savoir-faire, décédé le 13 février 2020. Il repose maintenant près de l'un de ses fils, dans la région troyenne.

Puis, Claude COMMUN nous a quittés le 17 mars à la suite d'une courte maladie qui a surpris tout le monde. Personnalité très connue des Guernouillats puisqu'il fut Maire de la commune et président des Peintres du Dolloir, il participait régulièrement à nos assemblées générales et aux différentes cérémonies patriotiques.

A l'automne, le 5 octobre, disparaissait Jean BERJOT après quelques semaines d'hospitalisation. Très investi au sein de notre association depuis plus de 20 ans, il en fut le trésorier pendant plusieurs années avant d'en devenir le président en 2009, à la suite de Roger BRUN. Il présidait régulièrement les cérémonies dans les 5 communes qui dépendent de notre section et participait activement aux différentes manifestations dans le secteur de Charly-sur-Marne.

Parallèlement à ces responsabilités, il organisait pour les anciens combattants des sorties ou des séjours de quelques jours en France. Grâce à lui, nous avons visité la Bretagne, la Normandie, le Massif Central, les Alpes ... mais aussi Barcelone et sa région. Personne n'oubliera ces bons moments amicaux et conviviaux.

MERCI, JEAN, POUR VOTRE DEVOUEMENT.

Nous savons qu'il sera difficile de le remplacer car les problèmes de santé s'accumulent pour nos adhérents qui n'osent plus prendre de responsabilités mais nous attendons que les consignes sanitaires soient allégées pour provoquer une assemblée générale et réorganiser la section en comptant sur les bonnes volontés.

